

Succès du tri sélectif : l'Agglomération Cannes Lérins récompense les agents de la collecte

Le tri sélectif s'inscrit dans une démarche environnementale pour favoriser le recyclage et transformer ainsi le déchet en ressource. Sur le bassin communautaire cannois, cette pratique a continué de progresser en 2024 (+1,1% pour les emballages et papiers, + 2,6% pour le verre et + 11% pour le textile par rapport à 2023). Un succès écologique qui a également une vertu économique.

En effet, le traitement des déchets recyclables coûte moins cher à la collectivité que celui des ordures ménagères (jusqu'à 200 000 euros d'économies). Ainsi, pour encourager et récompenser les agents de la collecte qui participent à la réussite collective du tri, David Lisnard a annoncé lors du Conseil communautaire du 4 avril 2025 la création d'une prime annuelle. Celle-ci pourra atteindre plusieurs centaines d'euros en fonction des économies réalisées.

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Mais en attendant de trouver la solution de ne plus en produire, nous devons en faire une ressource. C'est tout le sens du tri sélectif : isoler certains déchets pour leur donner une seconde vie. D'un point de vue économique, cette démarche est aussi bénéfique à double titre : pour les usagers car le traitement des déchets recyclables rapporte des recettes permettant ainsi de ne pas augmenter les impôts, mais aussi pour les agents qui obtiendront une prime grâce au travail et aux économies réalisés ».

David Lisnard, maire de Cannes, président de l'Agglomération Cannes Lérins et de l'Association des maires de France

Récompenser l'acte de tri

Outre la vertu écologique du tri qui permet de recycler les déchets, cette pratique est également économique pour le bassin de vie cannois. En effet, le traitement des déchets recyclables **rapporte des recettes** tandis que le traitement des ordures ménagères coûte jusqu'à 230€/tonne. Chaque année, l'Agglomération Cannes Lérins peut ainsi économiser **jusqu'à 200 000 euros**.

Ainsi, grâce au succès continu du tri, David Lisnard a annoncé la mise en place d'une **prime annuelle** en faveur des 200 agents de la collecte. Ce montant pourra atteindre des centaines d'euros par an et par agent en fonction des économies réalisées. L'objectif est double : **récompenser le travail** rigoureux et la sensibilisation effectuée par les agents auprès du grand public, mais aussi **encourager à faire progresser cette pratique** en instaurant un cycle vertueux entre l'utilisateur et l'agent.

En 2024, la pratique du tri (emballages + papier) a **continué de progresser** avec une augmentation de 1,1% comparé à 2023 à l'échelle communautaire. Idem pour le verre (+2,6%) et le textile (+11%). Cela s'explique notamment par **la modernisation du service de la collecte** dès la fin d'année 2022. Cette mesure a renforcé le nombre de collectes sélectives sur les communes de Cannes, du Cannet et de Mougins avec des résultats probants **dès les premiers mois de sa mise en œuvre (+17% de tri sélectif)**.

Ces performances sont rendues possibles grâce également à l'ensemble des actions portées par l'Agglomération en faveur du tri comme la mise en place de **100 bornes CliinK** pour récupérer les déchets de verre (en échange de bons d'achats). En outre, l'on peut citer le dispositif **« Je donne mon électroménager »** en partenariat avec l'éco-organisme Ecosystem permettant de récupérer à domicile et gratuitement les équipements électroménagers. Dans le même esprit, chaque année est organisée

la **collecte de jouets d'occasion** par l'Agglomération Cannes Lérins (137 hottes d'objets collectés en 2024). Enfin, dans le cadre du tri des déchets alimentaires, **34 bornes innovantes** de la marque Axibio – dotées d'un système d'ouverture par badge et par smartphone / Iphone (unique en France) – ont été installées à Cannes pour collecter les biodéchets, en complément de l'installation de composteurs individuels et collectifs sur le bassin de vie.